



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 88 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et par l'Assemblée générale
à sa vingt-cinquième session extraordinaire**

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les gouvernements ont continué d'accroître leur appui à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique créé dans le cadre du Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien. Les moyens de l'Observatoire urbain mondial du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont été renforcés pour en faire un réseau mondial de surveillance et d'apprentissage, et donner ainsi suite aux initiatives nationales et locales fondées sur la demande, afin d'aider les pays et les villes à collecter, analyser et utiliser les indicateurs urbains et les données statistiques. Dans ses activités relatives au développement du logement et des établissements humains durables, à l'atténuation des effets des catastrophes et à la reconstruction, ONU-Habitat a continué d'intensifier sa coopération et sa collaboration au sein du système des Nations Unies, avec les femmes, les jeunes, les autorités locales et tous les autres partenaires du Programme.

* A/59/150.



Les activités d'ONU-Habitat et de la Banque mondiale au sein de l'Alliance des villes ont singulièrement concouru à améliorer la collaboration entre les deux organisations et les autres membres de l'Alliance, et ont également permis de faire figurer la question de la pauvreté urbaine et des taudis parmi les préoccupations internationales. Même si un certain nombre de gouvernements ont intégré les questions de logement et d'urbanisation dans leur stratégie nationale de développement, le lien entre les politiques d'urbanisation durable et les stratégies de réduction de la pauvreté doit être clarifié et renforcé dans nombre de pays en développement. Le rapport s'achève par un ensemble de recommandations.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 58/226 de l'Assemblée générale du 23 décembre 2003, intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ».

II. Progrès accomplis dans l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

A. Financement

2. Dans l'ensemble, les gouvernements ont répondu très positivement aux appels en faveur de contributions accrues lancés durant l'exercice biennal 2002-2003. Les contributions des gouvernements, affectées à des fins générales, sont passées de 6 millions de dollars en 2002 à 8,3 millions de dollars en 2003, tandis que les contributions des gouvernements et d'autres donateurs, affectées à des fins spécifiques, sont passées de 30 millions de dollars en 2002 à 37,8 millions de dollars au cours de la période biennale 2002-2003. Le déséquilibre important entre les contributions affectées à des fins spécifiques et celles dont l'affectation n'est pas spécifiée demeure une source de préoccupation. ONU-Habitat a de ce fait du mal à planifier ses engagements financiers et à exécuter un programme de travail orienté vers des objectifs stratégiques spécifiques.

3. Étant donné que 60 % des contributions affectées à des fins générales proviennent de quatre pays, une campagne énergique a été lancée afin d'impliquer un plus grand nombre de donateurs. Le Directeur exécutif a appelé les États Membres à accorder des financements pluriannuels pour appuyer plus efficacement la mise en œuvre du Programme. Les premiers signes sont encourageants, les Gouvernements canadien et norvégien s'étant engagés à accorder respectivement 15 millions de dollars canadiens et 10 millions de couronnes norvégiennes au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement afin d'aider les pays en développement à réaliser l'objectif 7 (cibles 10 et 11) du Millénaire pour le développement. En outre, ONU-Habitat et la Banque asiatique de développement ont signé en mars 2003 un mémorandum d'accord aux termes duquel les deux institutions accorderont conjointement des dons se montant à 10 millions de dollars, destinés à des projets de renforcement des capacités de villes asiatiques, puis des prêts équivalant à 500 millions de dollars qui seront affectés à des investissements en faveur des pauvres dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement dans le cadre du programme Gestion de l'eau pour les villes asiatiques. ONU-Habitat s'emploie aussi à mettre en place un mécanisme pour l'assainissement des taudis, qui sera un instrument novateur d'appel de fonds destinés à l'assainissement des taudis et à d'autres activités concernant les établissements humains, de même qu'au renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

4. Dans sa résolution 2003/62 du 25 juillet 2003, le Conseil économique et social s'est félicité de la résolution 19/18 par laquelle le Conseil d'administration d'ONU-

Habitat¹ a approuvé la mise en place du Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien et du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique doté d'un budget de 5 millions de dollars pour une période initiale de deux ans. Le Conseil a aussi exhorté la communauté internationale des donateurs et l'ensemble des institutions financières à aider ONU-Habitat à mobiliser sans tarder des ressources financières pour la création et le lancement des activités du Programme et du Fonds. Le coordonnateur du Programme a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2004 et a lancé le Programme en commençant par la phase de définition (mars à décembre 2004) au cours de laquelle des consultations seront menées avec l'Autorité palestinienne et les donateurs bilatéraux, ainsi qu'entre les organismes des Nations Unies. Cette étape sera aussi consacrée à la collecte de ressources destinées au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, à l'évaluation des conditions actuelles dans le territoire palestinien occupé et à l'élaboration des éléments du Programme. On s'emploie aussi à nommer un conseiller technique principal à Jérusalem et un directeur de programme ONU-Habitat à Gaza pour aider le Coordonnateur à mettre en œuvre le Programme. À ce jour, les Gouvernements des États-Unis et de la Suède ont contribué au Fonds à hauteur de 500 000 et 275 000 dollars, respectivement.

5. En attendant, et dans le souci de renforcer et d'améliorer encore la prestation de services essentiels par l'Office des Nations Unies à Nairobi, la création de 17 postes (6 postes d'administrateur et 11 postes d'agent local) inscrits au budget ordinaire a été demandée par le Secrétaire général et approuvée ensuite par l'Assemblée générale. De même, deux nouveaux postes inscrits au budget ordinaire ont été approuvés pour ONU-Habitat.

B. Suivi et évaluation

6. ONU-Habitat continue de fournir un appui technique aux gouvernements lorsqu'ils créent des observatoires urbains locaux, nationaux et régionaux pour appuyer la formulation de la politique urbaine. Les moyens de l'Observatoire urbain mondial d'ONU-Habitat ont pour cela été renforcés pour en faire un réseau mondial de surveillance et d'apprentissage, dont le personnel est en mesure de donner suite aux initiatives nationales et locales fondées sur la demande, afin d'aider les pays et les villes à collecter, analyser et utiliser les indicateurs urbains et les données statistiques. Au nombre des activités figurent notamment le renforcement des capacités locales en matière d'utilisation des indicateurs urbains et des systèmes d'information géographique (SIG) aux fins de l'urbanisme, de la gestion urbaine, de la prise de décisions et de la gouvernance participative.

7. Des partenariats stratégiques pour le suivi et l'évaluation ont été établis afin d'appuyer ce mode d'action, avec des partenaires internes (Programme de gestion des services urbains, Programme cités durables et programmes Gestion de l'eau pour les villes africaines et asiatiques) et externes (Alliance des villes, Banque mondiale, PNUD et Agency for International Development des États-Unis).

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 8* (A/58/8), annexe I.

8. L'assistance technique fournie aux gouvernements par ONU-Habitat concerne trois domaines principaux :

a) L'Observatoire urbain mondial aide les autorités locales et les parties prenantes à effectuer des enquêtes sur les inégalités urbaines et à collecter des indicateurs urbains à partir d'un échantillon mondial de villes (350 dans le monde). Ces enquêtes standard portent également sur tous les thèmes présentant un intérêt pour la collectivité (VIH/sida, violence familiale, etc.);

b) Les projets de coopération technique sont mis en œuvre par ONU-Habitat et ses partenaires (PNUD, Banque mondiale, Ministère du développement international, Alliance des villes et autres institutions multilatérales et bilatérales). Il s'agit de promouvoir la mise en place de systèmes de suivi des résultats (reposant sur un ensemble d'indicateurs mondiaux et locaux) sur lesquels sont fondés la consultation des villes, la réforme municipale et les programmes d'investissement des donateurs internationaux;

c) Les villes et les parties prenantes au niveau national formulent une demande précise en vue de la mise en place ou du renforcement des observatoires urbains et des systèmes de suivi locaux. Il s'agit d'élaborer et d'appliquer des systèmes d'indicateurs pour assurer le suivi du Programme pour l'habitat², des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement nationaux et locaux.

9. Parmi les résultats escomptés figurent la création d'observatoires techniques urbains nationaux et locaux, la mise en place de systèmes de suivi urbain et l'élaboration de processus informatiques de planification dans des villes et pays donnés. Ces activités sont menées parallèlement aux enquêtes sur les ménages effectuées par l'Agency for International Development des États-Unis (à Addis-Abeba et Istanbul, par exemple), aux projets engagés par divers donateurs (comme le Ministère du développement international en Inde ou le PNUD en Indonésie) et pour faire suite aux demandes d'assistance émanant des organisations non gouvernementales et des autorités locales (des villes membres du projet international Métropolis, par exemple).

10. Des progrès notables ont été accomplis dans la création d'initiatives conjointes avec des projets urbains en cours dans les pays suivants: Afrique du Sud, Bangladesh, Cambodge, Chine, Géorgie, Inde, Indonésie, Lettonie, Mexique et Yémen. Le programme actuel est composé de projets communs exécutés en collaboration avec le PNUD, la Banque mondiale, l'Alliance des villes, le Ministère du développement international et le projet Métropolis. En outre, après la publication d'informations sur les activités de l'Observatoire urbain mondial relatives aux indicateurs locaux au sein de la Banque mondiale, ses bureaux régionaux ont reçu un certain nombre de demandes d'assistance liées aux projets de la Banque (Chine, El Salvador, Géorgie, Malawi, Mexique, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Swaziland et Yémen).

11. ONU-Habitat a de plus commencé à mettre au point une série de produits qui permettront aux partenaires locaux d'élaborer leurs propres systèmes de suivi des résultats, conformément à la recommandation du Programme pour l'habitat. ONU-

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution I, annexe II.

Habitat et la Banque mondiale ont élaboré ensemble des directives opérationnelles pour mesurer les résultats au niveau municipal. En partenariat avec la Banque mondiale en Chine et avec le bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique, l'Observatoire urbain mondial met au point les moyens de formation nécessaires à l'organisation d'un cours d'enseignement à distance.

12. Pour faire progresser le suivi de l'objectif visant à réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis (cible 11 de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement), ONU-Habitat a organisé, en étroite collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et l'Alliance des villes, une réunion d'experts et d'autres parties prenantes du monde entier pour définir la notion de taudis et recenser les indicateurs connexes. D'autres estimations du nombre d'habitants de taudis pour 2001 ont servi de données de référence pour de futures estimations concernant le nombre d'habitants de taudis au niveau des pays. Ces estimations ont déjà été utilisées aux fins du suivi à l'échelle mondiale, conformément à l'objectif fixé, du fait de leur publication dans le Rapport du PNUD sur le développement humain 2003 : objectifs du Millénaire pour le développement – Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine³ et dans le rapport du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont également été publiées dans l'édition 2003 du rapport phare d'ONU-Habitat, *The Challenge of Slums – Global Report on Human Settlements*⁴, où sont examinés les facteurs sociaux, spatiaux et économiques, de l'échelon local à l'échelon mondial, qui sous-tendent la formation et la dynamique des taudis.

13. Un rapport plus complet d'ONU-Habitat, portant sur la répartition des habitants de taudis dans les pays et sa relation avec l'indicateur du développement humain, intitulé « Slums of the world », a récemment été publié comme document de travail. Ce rapport devrait contribuer à l'exhaustivité des rapports établis par chaque pays sur la régularisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui, pour la plupart, ne traitent pas de la cible 11. En outre, afin de mieux comprendre l'évolution et les caractéristiques des taudis au niveau mondial à des fins de suivi, ONU-Habitat a publié des données de référence pour 1990, selon la même méthode.

14. ONU-Habitat a récemment lancé un programme de surveillance des inégalités urbaines, qui a pour objectif principal de mieux surveiller les conditions de vie des citoyens pauvres en les comparant à celles des autres citoyens. L'objectif général de ce programme est d'influencer les politiques urbaines des gouvernements, grâce à un apport de connaissances utiles.

15. Une autre initiative importante a consisté à amorcer un dialogue sur les implications de l'amélioration des conditions de vie dans les taudis. En étroite collaboration avec l'Équipe 8 du Projet Objectifs du Millénaire sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis, ONU-Habitat a organisé des réunions et des consultations pour faire mieux comprendre la notion d'assainissement des taudis, y compris les moyens de le mesurer. On s'est ainsi mis d'accord sur l'étendue de l'amélioration à réaliser, qui concerne les aspects non seulement physiques mais aussi socioéconomiques de la vie dans les taudis. À partir de ces conclusions, ONU-

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.III.B.1.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.III.Q.1.

Habitat effectue également un calcul préliminaire des coûts de réalisation de la cible 11, en tenant compte des différentes variables.

C. Partenariats

16. ONU-Habitat a créé une section Partenaires et jeunes pour élaborer une stratégie intégrée et promouvoir la coopération avec les partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les autorités locales, les parlementaires, les femmes, les jeunes, les universitaires, les organisations de la société civile et les organisations communautaires.

17. Au cours des deux dernières années, ONU-Habitat a renforcé sa coopération avec les organisations non gouvernementales appartenant aux principaux groupes et réseaux. Si l'engagement du secteur privé doit être plus marqué, les autorités locales sont pour leur part étroitement associées aux activités d'ONU-Habitat. Le nouveau Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat dans sa résolution 19/1¹ a encouragé la participation accrue des autorités locales aux activités du Programme. Une étude portant sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales dans 28 pays a été menée en 2003 au titre de la suite donnée à la résolution 18/10 sur le rôle des autorités locales, adoptée par le Conseil d'administration à sa dix-huitième session¹.

18. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire⁵, les membres du Comité consultatif d'autorités locales ont tenu des consultations et donné des conseils sur l'application du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon des villes. Ils ont examiné des questions essentielles telles que le développement durable, la coopération municipale internationale (coopération entre les villes), l'urbanisation et la définition de positions politiques communes pour les manifestations internationales. Conformément à son programme de travail pour 2004-2005, ONU-Habitat s'efforce d'élargir les activités du Comité consultatif et d'y associer les autres organismes des Nations Unies qui coopèrent également avec les autorités locales.

19. La coopération et la collaboration avec les organisations non gouvernementales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat ont essentiellement porté sur l'exécution des campagnes mondiales d'ONU-Habitat relatives à la sécurité d'occupation et à la gouvernance urbaine et sur le suivi, à l'échelle mondiale, de l'évolution de l'urbanisation. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a collaboré étroitement avec les autorités locales et leurs associations internationales. La collaboration technique s'est poursuivie avec les autorités locales et leurs associations internationales en ce qui concerne des projets et des programmes mondiaux d'ONU-Habitat. L'un des partenaires, à savoir la Conférence de parlementaires mondiaux pour l'habitat, a tenu son quatrième Forum mondial à Berlin en 2003 et a adopté la Déclaration de Berlin, dans laquelle les gouvernements ont été invités à accroître l'appui financier à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement, visant à réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

20. ONU-Habitat a collaboré étroitement avec des représentants d'organisations de la société civile du monde entier et a contribué au financement de la participation de

⁵ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

membres d'organisations non gouvernementales, de la société civile et d'organisations de jeunes à la dix-neuvième session du Conseil d'administration. Près de 500 représentants ont participé au forum des organisations non gouvernementales, qui s'est tenu avant cette session pour promouvoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et échanger des données d'expérience et des idées sur le développement du logement et de l'habitat.

21. ONU-Habitat s'emploie à accroître le nombre d'organisations de femmes et de ministères de la condition de la femme intervenant dans le domaine des établissements humains afin de réussir à intégrer cet élément dans l'action en faveur des femmes et dans le processus d'examen décennal de l'exécution du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing+10). À cette fin, il met en œuvre, avec 13 organisations féminines locales d'Afrique de l'Est, le programme d'autonomisation des femmes axé sur la construction de logements, les droits fonciers et la promotion et la commercialisation d'objets artisanaux de la région au Forum universel des cultures, organisé à Barcelone (Espagne) du 9 mai au 26 septembre 2004. Il a également collaboré avec les commissions régionales et les organisations féminines participant aux préparatifs de Beijing+10.

22. En Asie, plusieurs organisations féminines ont participé activement à la réunion régionale asiatique du groupe d'experts sur les questions d'équité entre les sexes dans les établissements humains et à la cérémonie de remise des prix du premier concours asiatique de la collectivité locale la plus soucieuse de l'égalité des sexes et de la ville la plus attentive aux besoins des femmes, organisé en mars 2004. Les organisations féminines étaient également représentées dans le jury de ce concours et ont participé à la consultation sur le droit des femmes à un logement convenable, organisée à Mexico en janvier 2004, en collaboration avec le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant. ONU-Habitat a mené des études sur les droits des femmes à la terre et à la propriété dans le cadre d'une étude approfondie sur l'Amérique latine, dont les résultats seront publiés en 2004.

23. Les organisations de femmes continuent de participer aux comités directeurs des campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine ainsi qu'aux programmes sur les pratiques de référence. Le dossier sur le dialogue au niveau local établi par la Commission Huairou sur les femmes et l'habitat avec l'appui d'ONU-Habitat sera publié en 2004 et un atelier sur la sensibilisation des autorités locales à l'égalité des sexes se tiendra lors de la deuxième session du Forum urbain mondial, qui se déroulera à Barcelone du 13 au 17 septembre 2004, afin que les organisations féminines et les partenaires intéressés puissent échanger leurs données d'expérience. À cette occasion aussi, la Commission Huairou et ses réseaux organiseront également plusieurs manifestations visant l'établissement de liens de coopération. ONU-Habitat, en partenariat avec des organisations féminines, a en outre organisé des manifestations sur la situation des femmes, sur l'eau et l'assainissement et sur les femmes dans les établissements humains en marge de la douzième session de la Commission du développement durable, tenue à New York du 14 au 30 avril 2004.

24. Dans l'ensemble, il faudra des ressources plus importantes pour appuyer les activités des réseaux de femmes en faveur du développement des établissements humains.

25. En coopération avec les États membres, ONU-Habitat cherche des solutions aux problèmes des jeunes :

a) Le Gouvernement néerlandais a appuyé le programme de travail d'ONU-Habitat sur les jeunes dans les domaines de la prévention sociale du crime et des moyens de subsistance durables;

b) Le Gouvernement norvégien a encouragé la participation de jeunes des pays en développement aux sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat;

c) Le Gouvernement kényan a élaboré une politique intégrée en faveur des jeunes de Nairobi en mettant notamment en place un centre intégré pour la promotion des jeunes;

d) Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie élabore actuellement une politique intégrée de promotion des jeunes au niveau local et a notamment créé un conseil urbain de la jeunesse à Dar es-Salaam;

e) Le Gouvernement sud-africain a accueilli une conférence internationale sur la sécurité durable, dans le cadre de laquelle s'est tenue une réunion internationale de jeunes consacrée aux pratiques optimales de l'Afrique du Sud dans les domaines de la prévention de la délinquance juvénile et des moyens de subsistance durables;

f) Le Gouvernement mexicain accueillera à Monterrey, en octobre 2004, une conférence internationale sur les jeunes à risque dans les zones urbaines afin de définir une stratégie régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

26. ONU-Habitat a participé aux travaux d'un groupe d'experts de haut niveau sur l'emploi des jeunes, tenus au siège de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2003. Les recommandations formulées par les participants ont notamment porté sur les problèmes liés au milieu urbain. De concert avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et avec l'OIT, ONU-Habitat a organisé une réunion d'experts sur l'emploi des jeunes dans les villes. La réunion, tenue à Nairobi en juin 2004, a été consacrée au suivi des recommandations du groupe d'experts de haut niveau sur les aspects urbains de l'emploi des jeunes, dans le contexte de l'objectif 7 (cible 11) du Millénaire pour le développement.

27. Un projet de stratégie régionale concernant les jeunes à risque des villes d'Afrique a été élaboré et un projet de stratégie visant à renforcer la participation des jeunes au Programme des Nations Unies pour les établissements humains est en cours d'élaboration. À l'occasion de différentes réunions, des consultations ont été menées avec des jeunes. La coopération avec les autorités locales a été renforcée dans les villes où ONU-Habitat mène des programmes afin d'y intégrer le renforcement des capacités en faveur de l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté. Des structures de renforcement des capacités, ou centres polyvalents de documentation et d'information pour les jeunes, ont été créées (notamment au Kenya), avec l'aide des autorités locales et en partenariat avec le secteur privé et les organisations de jeunes.

28. L'initiative de partenariat mondial pour le développement de la jeunesse urbaine d'Afrique sera lancée lors du deuxième Forum urbain mondial. Elle a été menée par des maires dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

29. ONU-Habitat coopère également avec différents organismes des Nations Unies à la mise en œuvre d'initiatives en faveur des jeunes :

a) Le Département des affaires économiques et sociales coopère avec ONU-Habitat dans le cadre de son programme pour la jeunesse et a notamment élaboré le *Rapport mondial sur la jeunesse 2003*⁶;

b) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a signé un mémorandum d'accord avec ONU-Habitat concernant des programmes relatifs à la jeunesse et à la prévention du crime;

c) L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) examine avec ONU-Habitat le contenu de manuels de formation (sur les jeunes qui grandissent en ville et sur la prévention de la délinquance juvénile en milieu urbain, par exemple) et étudie la possibilité de lancer un programme commun de formation;

d) L'OIT participe, avec ONU-Habitat, à l'organisation d'une réunion d'experts sur l'emploi des jeunes en milieu urbain, qui se tiendra à Nairobi en 2004;

e) Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) contribue à l'échange d'informations et participe à l'élaboration d'un mécanisme de consultation des jeunes, en s'appuyant sur son expérience dans ce domaine;

f) Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance collabore avec ONU-Habitat pour favoriser la concertation sur les politiques à mener en ce qui concerne les jeunes, les enfants et la gouvernance urbaine, qui se déroulera dans le cadre du Forum urbain mondial de 2004;

g) La Banque mondiale, avec la participation d'ONU-Habitat, a organisé une conférence sur les jeunes, le développement et la paix, inscrite dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Banque mondiale concernant les jeunes et les enfants. Les deux institutions examinent la possibilité de mener des activités conjointes au Kenya.

30. L'initiative de l'Alliance des villes a été lancée en 1999 et appuyée dès le début par la Banque mondiale et ONU-Habitat, les chefs politiques des quatre principales associations mondiales d'autorités locales et les gouvernements de 10 pays (Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède). La Banque asiatique de développement s'est ralliée à l'Alliance des villes en 2002 puis en 2003, le PNUE et le Brésil. ONU-Habitat participe activement à l'Alliance des villes, à la fois au niveau de l'élaboration des politiques, en tant que membre du Groupe consultatif, et sur le terrain, où ses bureaux régionaux fournissent une contribution déterminante. Son directeur exécutif est coprésident de l'Alliance des villes, avec le Vice-Président pour l'infrastructure de la Banque mondiale.

31. Le Groupe consultatif se réunit annuellement et, en 2003, cette réunion a eu lieu à Sao Paulo (Brésil). Le Président du Conseil d'administration d'ONU-Habitat a été invité à participer à la réunion afin de présenter les vues générales des États membres. En outre, le Conseil consultatif de l'Alliance des villes est composé

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.IV.7.

d'éminents experts qui peuvent exposer l'expérience et les besoins des pays en développement.

32. Depuis son lancement, l'Alliance des villes a mobilisé plus de 60 millions de dollars sous forme de dons et la Norvège et la Suède ont récemment augmenté leurs contributions, tandis que l'Italie a annoncé qu'elle avait l'intention d'étendre ses contributions non permanentes à l'Amérique latine. Ces fonds servent à financer l'élaboration de stratégies d'urbanisme en faveur des pauvres et de vastes programmes d'assainissement des taudis, dans le prolongement, sur le plan opérationnel, des campagnes mondiales pour la gouvernance urbaine et pour la sécurité d'occupation, respectivement. Parmi les initiatives récentes, on compte le programme d'assainissement des quartiers insalubres à l'échelon de l'État mené à Bahia (Brésil), et le Maroc s'appête à proposer un projet de programme national similaire.

33. Une évaluation indépendante de l'Alliance des villes réalisée en 2002 a été l'occasion de se féliciter de ses réalisations, en particulier de ses efforts pour faire figurer la question de la pauvreté urbaine et des taudis à l'ordre du jour international et pour améliorer la collaboration entre les membres de l'Alliance, notamment entre ONU-Habitat et la Banque mondiale. Les activités que ces deux organisations ont menées conjointement dans le cadre de l'Alliance des villes ont sensiblement favorisé leur collaboration, comme en témoignent la participation active de la Banque mondiale à la première session du Forum urbain mondial et la présence d'ONU-Habitat aux colloques sur la recherche urbaine organisés par la Banque mondiale en décembre 2002 puis en décembre 2003. Les deux organisations collaborent étroitement dans le cadre de l'Équipe de travail sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis et d'un nombre croissant d'activités opérationnelles, notamment au titre des activités menées dans plusieurs pays, comme le Brésil, Madagascar, le Nigéria, les Philippines et le Viet Nam. ONU-Habitat a détaché un cadre supérieur à la Banque mondiale afin de renforcer les capacités du secrétariat de l'Alliance des villes et de gérer et élargir ses activités d'amélioration des conditions de vie dans les villes.

34. Le thème du deuxième Forum urbain mondial est « Les villes : carrefours de cultures, inclusion et intégration? ». Les manifestations organisées dans le cadre du Forum sont principalement des dialogues et des réunions visant l'établissement de liens de coopération. Les réunions s'adressent à des participants choisis et plus spécialisés, tandis que les dialogues sont conçus pour favoriser les échanges de vues entre des participants très divers.

D. Coordination

35. ONU-Habitat s'associe de différentes manières aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Directeur exécutif d'ONU-Habitat participe aux réunions des chefs de secrétariat du Groupe tandis que d'autres administrateurs du Programme participent au groupe d'appui et au groupe des programmes, ainsi qu'à d'autres réunions pertinentes, ce qui a permis d'améliorer la collaboration d'ONU-Habitat avec les organismes, les programmes et les fonds des Nations Unies, ainsi qu'avec les équipes de pays, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration sur les villes et autres

établissements humains en ce nouveau millénaire⁷, de la réalisation des buts et objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

36. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été intégrés dans de nouvelles directives relatives aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les liens entre les bilans et le Plan-cadre, les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont été précisés. Cela fait mieux connaître les questions relatives aux établissements humains, en particulier à l'objectif du Millénaire relatif à l'amélioration sensible des conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020 et à la réduction de moitié au moins, d'ici à 2015, de la proportion, en rapide augmentation, de la population urbaine qui n'a accès ni à l'eau potable ni à des systèmes d'assainissement appropriés.

37. Dans l'esprit du mémorandum d'accord qu'il a signé avec le PNUD en septembre 2002, ONU-Habitat a commencé à détacher des directeurs de programme vers certains bureaux de pays du PNUD. Cette initiative facilite la coordination entre les programmes d'ONU-Habitat et les priorités établies par les gouvernements, et favorise le système des coordonnateurs résidents en permettant de fournir des services spécialisés aux niveaux national et international dans les domaines du logement, des établissements humains durables et de la pauvreté urbaine, liés aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. À la fin de l'année 2004, 33 directeurs de programme devraient avoir été affectés.

E. Atténuation des effets des catastrophes et relèvement

38. Le mandat d'ONU-Habitat énoncé dans le Programme pour l'habitat est d'ouvrir la voie dans les domaines de l'atténuation des effets des catastrophes et du relèvement en ce qui concerne les établissements humains. ONU-Habitat remplit cette mission par l'intermédiaire de son programme de formation à la gestion des catastrophes, qui fournit une aide aux gouvernements, ainsi qu'aux autorités et aux populations locales en leur donnant davantage de moyens pour gérer les catastrophes naturelles et anthropiques. Il ressort de la longue expérience d'ONU-Habitat dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre de mesures avant, pendant et après les catastrophes que très souvent, lorsqu'une catastrophe a frappé, l'action est généralement plus efficace lorsque les interventions sont conçues pour débiter simultanément (autrement dit, tenir compte des effets à long terme d'interventions humanitaires à court terme peut renforcer les premiers et rendre plus efficaces les secondes). À l'appui des activités d'ONU-Habitat dans les domaines des interventions d'urgence et humanitaires, le Directeur exécutif a été invité, au début de l'année 2004, à représenter le Programme auprès du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, aux réunions duquel il participe activement.

39. En étroite collaboration avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la réalisation des projets d'ONU-Habitat au Kosovo s'est poursuivie dans trois domaines clés : le relèvement de l'administration municipale; la création d'une nouvelle législation relative à la planification spatiale; et le rétablissement des registres de propriété et des terres. Le

⁷ Résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, annexe.

programme pour le Kosovo inclut également la formation de fonctionnaires des autorités locales en collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne. Un nouveau programme de planification de la gouvernance et du développement a été élaboré et sera mis en œuvre au début de 2004. ONU-Habitat a également mené des activités à plus grande échelle dans la région; le programme de réinstallation et d'intégration des réfugiés en Serbie vise au développement des capacités locales et à l'échelle de la République afin d'améliorer l'intégration des réfugiés et leurs conditions d'existence en favorisant l'attribution de logements et une intégration socioéconomique durable. En outre, ONU-Habitat demeure responsable de l'appui à la Direction du logement et des biens immeubles en Serbie-et-Monténégro. Il est indispensable d'établir des liens transfrontières pour réduire les tensions ethniques et progresser vers une paix et une stabilité à long terme dans la région. On a, à cet égard, entrepris en 2003 de sélectionner des projets dans le sud de la Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine afin de renforcer les capacités locales et d'entreprendre une planification stratégique de l'aménagement urbain au niveau municipal. En Croatie, ONU-Habitat avait formulé, à la fin de l'année 2003, un projet de renforcement des capacités des autorités locales dans les domaines de l'administration et du développement.

40. ONU-Habitat, en collaboration avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, a tenu, en septembre 2002, une consultation régionale sur la gestion locale et la prévention des catastrophes naturelles dans les Caraïbes, à laquelle ont participé les représentants de huit États d'Amérique centrale et des Caraïbes. Cette consultation avait pour principal objectif de mettre en place une capacité régionale harmonisée pour la gestion des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets dans les collectivités locales et les municipalités. En décembre 2003, le document final avait été élaboré et des recommandations avaient été préparées en collaboration avec le Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En 2004, il a été procédé à l'identification des donateurs potentiels et à des collectes de fonds. La méthodologie et la stratégie mises en place pour les consultations régionales, inspirées de l'expérience réussie de Cuba, ont été introduites au Mozambique en mars 2003 à la faveur de la première mission entreprise dans le cadre du Programme de gestion des catastrophes naturelles. Cette mission avait pour objectif d'énoncer un programme d'appui technique et de coopération avec les municipalités, pour élaborer des plans de prévention des catastrophes naturelles dans le cadre de la gestion globale des municipalités. Le processus est en cours et il est prévu, si les ressources financières le permettent, que le Programme de gestion des catastrophes naturelles reproduise le processus de consultation locale entre les municipalités choisies du Mozambique au cours de la période biennale 2004-2005. Cette stratégie sera exécutée au cours de la même période dans sept petits pays insulaires en développement en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement à l'effet notamment de réduire la vulnérabilité des communautés locales aux dangers des changements climatiques grâce à une meilleure prise en charge de la gestion des catastrophes naturelles par les autorités municipales et les organisations locales.

41. La remise en état des routes au sud du Soudan s'est poursuivie, l'objectif étant d'assurer l'accès de l'assistance humanitaire aux communautés locales et de rendre celles-ci plus autonomes en améliorant les transports et l'échange de biens et de

services. ONU-Habitat continue d'appuyer activement les missions d'évaluation conjointes au Soudan, conduites par l'ONU et la Banque mondiale. Au Libéria, il a contribué à la préparation des procédures d'appel global dans deux secteurs choisis, à savoir la protection des droits fonciers des personnes déplacées et l'élaboration d'une stratégie de reconstruction du pays. En Somalie, le Programme d'ONU-Habitat pour la gestion des catastrophes continue d'appuyer les programmes exécutés sur le terrain, notamment dans des domaines importants tels que la sensibilisation et la formation des formateurs s'agissant de l'intégration des femmes dans la gouvernance locale après les conflits. Au titre d'autres activités en faveur des femmes, ONU-Habitat et le bureau de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles au Kenya ont procédé, à la fin 2003, à un examen de la politique de démarginalisation des femmes et de gestion des catastrophes naturelles en Afrique. Cet examen entre dans le cadre de l'objectif plus large de la Stratégie et d'ONU-Habitat, qui tend à mettre davantage l'accent sur la promotion de la femme dans toutes les activités de gestion des catastrophes naturelles. Les projets de rapport et de recommandations sur cette question ont été publiés à la fin décembre 2003.

42. À la suite du tragique séisme qui a frappé la région de Bam (République islamique d'Iran), ONU-Habitat a mené en 2004 une mission d'évaluation et formulé une proposition concernant la fourniture de logements provisoires dans le cadre de la reconstruction de logements permanents, l'accent étant mis sur les méthodes de construction parasismiques, la consultation des communautés et le renforcement des capacités. Cette proposition est actuellement examinée par le bureau du PNUD à Téhéran. À la fin 2003, le Cadre interdépartemental de coordination a élaboré une stratégie de renforcement des capacités nationales de prévention des conflits au Ghana. L'Équipe du Cadre a contacté plusieurs organismes des Nations Unies, les appelant à faire part de leur intérêt et de leur disponibilité pour le développement des activités à moyen terme proposées. En réponse à cette demande, ONU-Habitat a mené une mission au Ghana en mars 2004 et a formulé une proposition relative à des questions pertinentes telles que l'utilisation des sols, la bonne gouvernance et la relance économique par la création de nouvelles activités génératrices de revenus dans le cadre d'une stratégie tendant à instaurer une stabilité durable au Ghana. ONU-Habitat a aussi participé à la mission pluridisciplinaire d'évaluation de l'ONU dépêchée en Haïti pour évaluer les besoins humanitaires et de développement de ce pays, et a proposé des interventions à court, moyen et long termes. La mission a élaboré une stratégie de participation d'ONU-Habitat à ces interventions et formulé une proposition concernant l'assistance préparatoire aux communautés et aux collectivités locales des milieux urbains. ONU-Habitat continue, à cet égard, de participer aux consultations en cours et aux réunions tenues avec les donateurs et d'autres organismes d'appui.

43. L'élaboration d'instruments faciles d'emploi dans le domaine de la prévention des effets des catastrophes naturelles, de l'aide d'urgence et de la reconstruction après les conflits s'est poursuivie. C'est ainsi que le premier instrument d'une série consacrée à l'autonomisation de la femme après les conflits a été élaboré et qu'un mécanisme permettant de traiter tous les aspects de la gestion foncière après les conflits sera lancé en septembre 2004. L'élaboration d'un registre en ligne d'instruments et de normes de prévention des catastrophes naturelles, en collaboration avec le PNUD et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, se poursuivra jusqu'à la fin 2004.

44. Compte tenu du caractère multisectoriel et interdisciplinaire de la prévention et de l'intervention, il est nécessaire d'établir des échanges, une coopération et des partenariats continus entre les institutions concernées de façon à atteindre les objectifs globaux d'atténuation des catastrophes et de relèvement après les crises. ONU-Habitat continue de faciliter l'établissement de partenariats pour la gestion des catastrophes naturelles et de favoriser le dialogue entre les organismes des Nations Unies, la communauté des donateurs, les ONG et le secteur privé. Des mémorandums d'accord ont ainsi été signés avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles en mai 2003 et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en novembre de la même année. L'un des éléments essentiels à l'application du mémorandum d'accord avec le HCR est un mécanisme de surcapacité temporaire mis en place en 2003 pour permettre à ONU-Habitat de déployer très rapidement des missions de secours en vue d'appuyer les autres organismes des Nations Unies et les gouvernements des pays affectés. ONU-Habitat continue d'apporter un appui aux actions menées par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions, notamment en ce qui concerne la coordination d'une consultation de fond sur le risque urbain, à titre de contribution à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles qui aura lieu à Kobe (Japon) en janvier 2005.

F. Douzième session de la Commission du développement durable

45. À sa douzième session, la Commission du développement durable s'est penchée sur la mise en œuvre d'Action 21⁸, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁹ et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan d'application de Johannesburg »)¹⁰, en mettant l'accent sur le module thématique du cycle d'application 2004-2005 : questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains.

46. ONU-Habitat a travaillé en collaboration très étroite avec la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, les commissions régionales et d'autres organismes et organisations pour préparer la douzième session de la Commission.

47. ONU-Habitat a élaboré en collaboration avec le Secrétariat le rapport du Secrétaire général sur les établissements humains et les autres documents de travail, y compris les grandes lignes des rapports nationaux sur les établissements humains.

48. ONU-Habitat a organisé trois manifestations sur les thèmes suivants : « Autonomisation des jeunes en milieu urbain : les défis et les possibilités de partenariats de jeunes », « L'accès aux services de base » (conjointement avec l'UNITAR) et « Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau et l'assainissement : les voix non écoutées des femmes ». De

⁸ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

⁹ Résolution S-19/2, annexe.

¹⁰ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatifs), chap. I, résolution 2, annexe.

nombreuses délégations ont déclaré en séance plénière que cette dernière manifestation avait été tout à fait novatrice en ce sens qu'elle avait permis aux jeunes femmes d'exprimer leurs vues.

49. ONU-Habitat a organisé une séance de formation sur les instruments de la gouvernance urbaine pour une urbanisation durable, qui a duré trois heures et à laquelle ont participé des représentants de collectivités locales et de gouvernements, d'organisations de la société civile, et d'organisations non gouvernementales internationales, des acteurs du développement et des universitaires. Elle a permis de présenter des instruments importants de la Campagne mondiale pour une bonne gestion des affaires urbaines, notamment l'Indice de la bonne gouvernance urbaine, les instruments de la transparence et les instruments de budgétisation.

50. À sa douzième session, la Commission a soulevé plusieurs questions importantes relatives à l'eau et à l'assainissement dans le contexte des établissements humains. Elle a ainsi noté que les villes absorberaient 95 % de l'accroissement attendu de la population mondiale, que l'urbanisation rapide aggraverait la pauvreté et sa féminisation dans les villes et que les femmes devraient payer un lourd tribut compte tenu des efforts et du temps qu'elles consacreront chaque jour à trouver de l'eau pour leur famille au détriment d'autres activités. Il a été proposé que le PNUAD et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la Banque mondiale donnent la priorité à l'eau, à l'assainissement et à l'amélioration des taudis. Les discussions ont montré que pour assurer le financement de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'amélioration des taudis, il fallait que s'instaurent des partenariats étroits entre le système des Nations Unies et les institutions internationales de financement en vue de compléter les ressources internes des pays.

III. Conclusions et recommandations

51. **L'assistance bilatérale et multilatérale pour le logement et l'infrastructure urbaine se monte à environ 4 milliards de dollars par an, dont 3 milliards sous forme de prêts consentis par les banques multilatérales de développement (essentiellement pour les infrastructures de transport et d'adduction d'eau) et 400 millions de dollars sous forme d'assistance technique. Ces ressources n'ont pas augmenté au cours des dernières années et représentent un apport modeste face à l'importance des besoins en termes de logement et de services de base dans les pays en développement.**

52. **Plusieurs gouvernements ont intégré les questions du logement et de l'urbanisation dans leurs stratégies nationales de développement. Les liens entre politiques d'urbanisation durable et stratégies de réduction de la pauvreté devront être précisés et renforcés dans de nombreux pays en développement, et il sera nécessaire de développer la coopération internationale dans ce domaine.**

53. **Des progrès importants ont certes été enregistrés au cours de la période 2000-2003 en ce qui concerne l'application du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à la faveur de l'intervention des partenaires du Programme pour l'habitat, mais des difficultés liées aux ressources humaines et financières n'ont pas permis aux activités de partenariat de donner de meilleurs résultats. Il est admis que la promotion d'une participation active**

dans des instances internationales et intergouvernementales telles que le Forum mondial urbain et le Conseil d'administration est aussi importante que l'engagement permanent au sein du système des partenaires du Programme pour l'habitat. Cette stratégie à deux volets doit être poursuivie.

54. Les gouvernements sont encouragés à inscrire l'eau, l'assainissement et les établissements humains dans leurs plans nationaux de développement et à intégrer la question de la pauvreté urbaine dans les documents de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté.

55. Les gouvernements qui sont en mesure de le faire sont encouragés à accroître la part de leur contribution non affectée à des fins spécifiques pour faciliter l'application du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains au cours du nouveau millénaire et les engagements pertinents de la Déclaration du Millénaire, notamment l'objectif relatif à l'amélioration sensible des conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020.

56. Les gouvernements et les institutions financières sont encouragés à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et au Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien pour permettre à ONU-Habitat d'intervenir face à la dégradation de longue date de la situation dans les établissements humains du territoire palestinien occupé et de réaliser pleinement les objectifs du Programme.

57. Les gouvernements et les organismes internationaux sont encouragés à examiner et à promouvoir le rôle des villes dans le développement durable en tant que moteurs de la croissance économique et à évaluer les risques sociaux qu'elles comportent et les atouts qu'elles recèlent ainsi que les ressources qu'elles peuvent offrir à l'arrière-pays rural.

58. Les gouvernements sont encouragés à appuyer la participation de groupes de partenaires des pays en développement au Forum urbain mondial qui doit se tenir à Barcelone (Espagne) en 2004.